

INTÉGRATION DE LA RENTE DE RETRAITE LORSQUE VOUS ATTEIGNEZ L'ÂGE DE 65 ANS



Lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans, le Régime de retraite des enseignants (RREGOP/RRE) est intégré à la rente de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ). C'est la loi. Les enseignantes et enseignants du Québec ne versent pas de cotisations simultanément au RREGOP/RRE et au RRQ sur un dollar de revenu donné; ils ne peuvent donc pas bénéficier à la fois de la rente de retraite du RREGOP/RRE et du RRQ lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans.

VOICI UN EXEMPLE POUR ILLUSTRER LE FONCTIONNEMENT DU PROCESSUS :

Une enseignante ou un enseignant prend sa retraite avec 35 années de service à l'âge de 58 ans et reçoit une pension de 50 000 \$.

SCÉNARIO

1

L'enseignante ou l'enseignant attend d'avoir atteint l'âge de 65 ans pour demander sa rente du RRQ. Lorsqu'elle ou il atteint 65 ans, 100 pour cent de la rente du RRQ sont accordés, ce qui, aux taux actuels, correspond à environ 12 000 \$ par année.

À partir de l'âge de 58 ans, jusqu'à ce qu'elle ou il atteigne l'âge de 65 ans, l'enseignante ou l'enseignant recevra une pension de 50 000 \$.

Lorsqu'elle ou il atteint l'âge de 65 ans, la rente du RRQ est PLEINEMENT intégrée, de sorte que :

Le RRQ enverra des chèques équivalant à 12 000 \$ par année, MAIS la CARRA réduira la pension du RRE/RREGOP du montant de 12 000 \$ au complet.

Âge de 58 à 65 ans	50 000 \$ de la CARRA
Âge de 65 ans et plus	38 000 \$ de la CARRA (le plein montant du RRQ est soustrait de la pension du RRE/RREGOP)
	12 000 \$ du RRQ

Le revenu de retraite à l'âge de 65 ans demeure stable à **50 000 \$**

ÂGE	RRQ@65		
	PENSION	RRQ	TOTAL
58 à 60	50 000 \$	0	50 000 \$
60 à 65	50 000 \$	0	50 000 \$
*65 et plus	38 000 \$	12 000 \$	50 000 \$

SCÉNARIO

2

L'enseignante ou l'enseignant choisit de demander sa rente du RRQ à l'âge de 60 ans

Âge de 58 à 60 ans	50 000 \$ de la CARRA
Âge de 60 à 65 ans	50 000 \$ de la CARRA
	8 400 \$ du RRQ
	8 400 \$ du RRQ (la rente du RRQ est réduite de 6 pour cent par année pour chaque année avant l'âge de 65 ans – 70 pour cent de 12 000 \$ = 8 400 \$)**

Revenu total **58 400 \$**

À l'âge de 65 ans et plus	38 000 \$ de la CARRA (le plein montant du RRQ de 12 000 \$ est soustrait de la pension du RRE/RREGOP)
	8 400 \$ du RRQ

Revenu de retraite total à l'âge de 65 ans **46 400 \$**

ÂGE	RRQ@60		
	PENSION	RRQ	TOTAL
58 à 60	50 000 \$	0	50 000 \$
60 à 65	50 000 \$	8 400 \$	58 400 \$
*65 et plus	38 000 \$	8 400 \$	46 400 \$

*Dans ces deux scénarios, la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) commence à l'âge de 65 ans (546 \$ par mois).

Si vous choisissez de recevoir votre rente du RRQ à l'âge de soixante ans, vous empruntez à l'avance, en fait, 8 400 \$ par année de votre compte de retraite du RRQ (pour un total de 42 000 \$). Lorsque vous atteignez l'âge de 65 ans, la pleine intégration a lieu et vous commencez à rembourser les sommes avancées par le RRQ au taux de 3 600 \$ par année pour le reste de votre vie.

FACTEURS DONT DÉPEND VOTRE DÉCISION :

Longévité : En moyenne, les femmes vivent jusqu'à l'âge de 83 ans. Par contre, les hommes vivent en moyenne jusqu'à l'âge de 79 ans. Si vous pensez vivre aussi longtemps, compte tenu de vos gènes et de votre santé, il semblerait judicieux de reporter la collecte de votre rente du RRQ jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans, puisque vous aurez regagné les 42 000 \$ auxquels vous avez renoncé entre l'âge de 60 ans et de 65 ans.

Situation financière actuelle : Selon votre situation fiscale et vos besoins financiers, il pourrait être judicieux de recueillir votre rente du RRQ dès l'âge de 60 ans.

** À compter de 2014, la réduction actuarielle augmente progressivement à 7.2 pour cent par année, ce qui entraîne une réduction de 36 pour cent si vous demandez votre rente du RRQ lorsque vous atteignez 60 ans. Ceci a un impacte sur celles et ceux nés en 1954 ou plus tard.

N.B. Tous les montants sont arrondis aux fins de l'illustration et ne correspondent pas à des valeurs réelles.